

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XIV      OCTOBRE 1908      N° 10

---

---

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

---

Encouragé par un grand nombre de lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques*, qui me disent de publier sans crainte, je n'hésite plus à reproduire les documents inédits qui peuvent jeter du jour sur cette période de notre histoire et faire connaître comment à cette époque l'on pouvait plaider un procès de la plus haute importance et surtout comment on arrivait à ne pas avoir de jugement.

Le chanoine de la Corne partit de Québec, muni des plus hautes recommandations. Voici celle que lui donna le gouverneur, M. de la Jonquière, oncle du doyen du Chapitre :

“ A Québec, le 7 novembre 1750.

“ Monseigneur, (le Ministre)

“ L'abbé de La Corne qui aura l'honneur de vous remettre ma lettre, est un chanoine du Chapitre de

cette cathédrale, qui a été député pour vous faire leurs très humbles représentations au sujet du procès qu'ils ont pendant au Conseil Supérieur de Québec contre le Séminaire de la même ville. Ce procès est des plus intéressants pour ces chanoines, et il est certain, Monseigneur, que la nature de leur cause les rend dignes de votre puissante protection. Agréez que je prenne la liberté de la réclamer en leur faveur. Je ne puis être leur juge à cause que leur doyen est mon parent ; mais la place que j'occupe dans ce pays-ci m'oblige de les aider de tout mon possible à rentrer dans les droits qui leur ont été usurpés contre la bonne foi ; à quoi ils ne pourront parvenir de longtemps, si vous n'avez la bonté de leur obtenir de nouvelles lettres patentes du roi. Il n'est point de chicanes dont les Séminaristes ne fassent usage pour conserver la possession de la cure de cette ville, qui est le revenu le plus considérable et le plus solide qui ait été attribué au Chapitre. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de vouloir bien prendre connaissance de leur <sup>(1)</sup> affaire dont ci-joint un mémoire instructif. Je suis assuré que vous serez touché du triste état de ces pauvres chanoines qui, à travers leur indigence, ressentent vivement le mépris que leur prélat fait d'eux et les menaces outrageantes qu'il ne cesse de leur faire. <sup>(2)</sup> Je ne dois pas vous cacher, Monseigneur, qu'en m'intéressant à ces chanoines, je suis contraire à leur prélat qui, non content d'être le protecteur du séminaire, est leur conseil et leur avocat, ayant fait toutes leurs écritures. Ce qu'il y a de bien particulier, est que M. l'Evêque est l'auteur de ce procès d'une façon assez singulière. D'abord il dicta au Chapitre les voies dont il devait se

(1) Outre ce mémoire, il y eut une lettre du Chapitre signée par le doyen Cabanac de la Jonquière et par le chanoine Poulin, secrétaire.

(2) Quelle exagération ! Les lettres que nous avons de M<sup>sr</sup> de Pontbriand, adressées aux chanoines, sont toutes marquées au coin de la plus exquise politesse ; on n'y trouve aucune menace.

servir pour rentrer dans ses droits. Il lui indiqua les pièces qui lui sont nécessaires qui étaient en dépôt chez les RR. PP. Récollets à leur insu ; et s'étant conformés à cet avis, les Séminaristes par leurs adulations ont porté M. l'Evêque à abandonner le Chapitre pour les soutenir dans leurs injustes prétentions. Ce prélat a si bien pris ces intérêts à cœur, qu'il s'est porté à l'extrémité de menacer ces pauvres chanoines qu'il les ferait souscrire à ses volontés et qu'il ferait venir des lettres de cachet pour les y assujétir. Vous conviendrez, Monseigneur, que ces menaces sont hors de propos et je puis même vous certifier qu'elles sont déplacées, M. l'Evêque ne pouvant que se louer de la déférence et du respect que les chanoines en général et chacun d'eux en particulier ont pour lui ; j'en ai une parfaite connaissance, et si je n'étais instruit par moi-même de tous ces mauvais traitements et d'une infinité de circonstances qui y ont rapport, je ne me hasarderais pas à vous en faire des représentations pour le Chapitre surtout contre leur prélat. Je suis, etc."

Le chanoine de la Corne partit de Québec le 8 novembre 1750 et arriva à l'Isle de Ré le 13 décembre suivant. Nous allons commencer à publier ses lettres, dont la collection n'est pas complète ; en même temps nous continuerons celles de M. De L'Orme, et nous ajouterons quelques autres documents inédits qui feront mieux comprendre le procès qui allait commencer.

M. de la Corne écrivait très mal et il oubliait souvent de mettre la date, ce qui n'est pas un mince embarras pour l'éditeur. Nous ferons notre possible pour choisir dans tout cela ce qui peut intéresser et instruire davantage. D'abord le compte rendu suivant, que le chanoine adressa au Chapitre, montrera quel fut son itinéraire, et ce qu'il dépensa d'argent de Québec à La Rochelle, puis à Paris, Versailles, Maubec, Orléans, La Rochelle encore et retour à Paris.

“ Etat des dépenses que j'ai faites en qualité de député du Chapitre de Québec pour ses affaires en France ; je suis parti de Québec le 8 novembre ; arrivée à l'Isle de Raye le 13 décembre 1750.

Payé à MM. Gravis et Lefebvre pour mon passage.....	150 l.
Payé pour une clef à Berlinguette pour la serrure de ma chapelle.....	1
Pour les domestiques sur le vaisseau.....	7 10 s.
Pour le matelot qui le premier a découvert la terre 3 frs ainsi que tous les passagers.	3
Payé à M. le Doyen pour un matelas.....	25
A M. Gaillard pour une couverture.....	15
Pour un souper, coucher et dîner à l'Isle de Raye.....	7 10
Pour mon voyage et mon passage de l'Isle de Raye à la Rochelle dans une allège.	8
Pour le transport de mon équipage de la grève au bureau et du bureau à l'auberge.....	2 10
Pour trois repas à la Rochelle et le coucher à deux livres par repas.....	8
Pour le bois brûlé.....	1
Pour la servante.....	10
Pour 2 déjeuners.....	16
Pour ma part de la chaise de poste qui m'a amené de la Rochelle à Paris avec M. Rigault à 4 l. 10 s. par poste, 2 l. 50 s. pour moi 64 postes compris la poste royale qui se paye double.....	144
Pour les postillons à 12 s. par poste, 6 pour moi.....	19 4
Pour les valets d'écurie 1 s. par poste pour moi.....	3 4
Pour ma nourriture pendant 7 jours de route à 2 l. le dîner et 2 l. 10 s. le souper et coucher.....	27
Pour les servantes le long de la route.....	1

Pour ma part de roues cassées deux fois et une changée.....	18
Pour ma part d'une paire de roues neuves qu'il a fallu acheter à 60 l.....	30
Pour ma part du graissage des roues le long de la route.....	1 10
Arrivée à Paris le 23 décembre 1750.	
Pour le loyer de ma chambre pendant 11 jours dans la rue du Bac chez le sieur Hermanda sur le pied de 30 l.....	11
Pour la déposition de ma procuration chez un notaire et pour le contrôle.....	6
Pour douze voyages que j'ai faits à Versail- les dans le cours de l'hiver; 3 l. 10 s. pour aller, autant pour revenir.....	84
Pour le voyage que MM. De L'Orme et de Gannes ont fait avec moi pour parler tous trois au nom du Chapitre, ayant pris à nous trois un carosse à 4 places, ne se trouvant personne pour la 4ème place .....	17 10
Pour les cochers à 12 s. par voyage par personne .....	16 16
Pour un voyage où je fus obligé de prendre un carosse à deux places, ne se trouvant personne .....	3 10
Pour vingt-deux nuits que j'ai couché à Versailles à 1 l. 50 s. par nuit.....	27 10
Pour les deux nuits que MM. De L'Orme et de Gannes y ont couché.....	5
Pour soixante et un repas que j'ai pris à Versailles à 2 l. par repas sur lesquels il y a dix collations à une livre deux sols par collation.....	113
Pour cinq repas pour M. De L'Orme et cinq pour M. de Gannes à 2 l.....	20
Pour dix-huit déjeuners à Versailles, ceux	

de MM. De L'Orme et de Gannes compris à sept sols le déjeuner.....	6	6
Pour quatre-vingt-une pièces de bois à 5 s. la pièce qui n'est pas plus grosse que la tête .....	20	5
Pour les domestiques à 6 s. par voyage.....	3	12
Pour une copie du mémoire que nous avons fait à Versailles selon la demande du ministre, laquelle copie j'ai donnée à M. de Nouailles.....	3	
Pour une autre à M. le duc de Gênes.....	3	
Pour un placet à M. Rouillé, c'est-à-dire pour la copie que j'en ai fait faire pour demander qu'il nous jugeât ou explicât la volonté du roi et son intention dans les titres, arrêts, etc.....		12
Pour une autre copie au duc de Nouailles.		12
Pour les fiacres que j'ai été obligé de prendre pendant le premier hiver pendant lequel il pleuvait continuellement.....	161	6
Pour une copie d'un nouveau placet à M. Rouillé.....		12
Pour demander une prompte expédition...		12
Pour une autre copie, ayant à changer quelque chose dans la première.....		12
Pour un manteau long.....	24	
Payé à M. de Héricourt pour la 2ème consultation.....	66	
Pour mon clerc.....	6	
Pour une copie de la consultation.....	2	
Pour papier, encre, plumes, canif, cire d'Espagne.....	7	
Pour le loyer de ma chambre pendant le 1er hiver, trois mois et demi à 18 l. par mois non compris les 11 jours ci-dessus portés.	63	
Pour deux voyages et demi de bois à vingt livres le voyage, scié et monté à ma chambre.....	50	

Pour un domestique qui m'a servi pendant tout l'hiver, fait mes commissions, etc. .	30
Pour une copie de la consultation de Sorbonne pour MM. de Cabanac et de Gannes, la dite copie faite par deux notaires, M. de Gannes voulant conserver l'original dont il s'était nanti.....	3
Pour ma lumière pendant 4 mois à 10 s. par semaine usant une livre de chandelle dans la semaine.....	8
Pour un cheval que j'ai acheté pour aller à l'abbaye étant obligé de prendre des chemins détournés.....	150
Pour une selle.....	24
Pour des bottes.....	18
Pour un foette.....	1 10
Pour le domestique qui m'a accompagné dans ma route par les chemins détournés, l'ayant pris le lendemain de mon départ de Paris à Orléans.....	20
Pour des chevaux de louage que j'ai pris de temps en temps lorsqu'il était lassé, pendant tout le cours de ma route jusqu'à la Rochelle.....	20
Pour la nourriture de mon cheval pendant toute la route à 2 l. par repas pendant 15 jours pour aller à la Rochelle .....	30
Pour les garçons d'écurie et servantes le long de la route.....	3
Pour les 2 gardes de l'abbaye qui m'ont conduit par tous nos bois, etc.....	12
Aux domestiques du contrôleur et du curé chez qui je mangeais à l'abbaye.....	6 8
Pour la nourriture du domestique qui m'a accompagné à 1 l. 15 s. par jour.....	16 15
Pour le loyer de ma chambre à la Rochelle pendant un mois.....	12

Pour papier, encre, plume, cire d'Espagne pour mes écrits à la Rochelle.....	3
Pour deux voyages à Rochefort pour aller voir M. de la Filière et M. l'Intendant, espérant pour lors m'embarquer.....	12
Pour les valets d'écurie.....	12
Pour une consultation faite à un avocat de la Rochelle pour savoir si je pouvais m'embarquer, ainsi que M. Goguet me le porte sur mon compte.....	6
Payer le port et l'emballage d'un livre de chant de la Rochelle à Paris, que le Chapitre avait demandé .....	6
Pour le port de mes hardes de Paris à la Rochelle.....	15
Pour un cheval pour m'en revenir, le premier ayant les jambes ruinées 110 l. Vendu le premier 24 l., l'autre 45 l., la selle 14 l., reste 27 l. sur les 110 l.....	27
Pour la nourriture de mon domestique pendant un mois à la Rochelle à une livre cinq sols par jour.....	37 10
Pour faire ferrer mon cheval pendant la route. ....	2
Pour faire rembourrer ma selle.....	1 10
Pour la nourriture de mon cheval en retournant de la Rochelle en Auvergne 7 jours et demi.....	14 15
Pour les garçons d'écurie et servantes dans la route.....	1 10
Pour la nourriture de mon cheval et de celui de mon domestique pendant 3 jours et demi pour aller de l'Auvergne à l'Abbaye de Maubec.....	13 10
Pour les garçons d'écurie et servantes.....	14
Pour la nourriture du domestique.....	4 7
Pour une couchée en chemin de Maubec au prieuré d'Eve, ayant un de nos gardes	

a cheval avec le contrôleur dont j'avais besoin, pour quatre personnes sans m'y comprendre.....	5	
Pour une soupe à trois.....	3	10
Pour le garçon d'écurie et la servante.....		6
Pour les domestiques lorsque je suis parti d'Eve.....	6	
Pour un...d'Eve à aller à Chezelle, y ayant douze lieues de distance, le fermier nous accompagnant pour nous montrer le chemin, pour quatre personnes sans m'y comprendre.....	5	10
Pour cinq chevaux.....	3	15
Pour la servante et garçon d'écurie.....		5
Pour les domestiques à Chezelle.....	6	
Pour les domestiques en partant de Maubec et pour les gardes.....	12	
Pour mon retour en Auvergne, n'ayant plus rien à faire à Maubec et ayant appris que ma présence était inutile à Paris, pour mon cheval et celui du domestique.	9	10
Pour la nourriture du domestique pendant deux jours.....	3	3 6d
Pour le garçon d'écurie et les servantes.....		12
Pour un licol à mon cheval, ayant perdu le sien à Maubec.....	1	10
Pour le domestique venu avec moi, le cheval m'ayant été prêté par mes parents...	6	
Pour mon retour d'Auvergne à Paris ; huit jours en chemin à 2 l. par jour pour le cheval, 16 l. pour les domestiques le long de la route à 4 s. par jour.....	1	12
Pour deux voyages à Versailles.....	14	
Pour les cochers.....	2	8
Pour quatre repas.....	8	
Pour une nuit seulement, ayant été et revenu la même journée.....	1	15
Pour un déjeuner.....		7

Pour six pièces de bois .....	1	10
Pour la servante.....		8
Pour du papier, encre, plumes, cire d'Espa- gne.....	2	10
Pour trois voyages de bois scié et monté à ma chambre.....		54
Pour le loyer de ma chambre.....		99
Pour la chandelle.....		11
Pour les fiacres que j'ai été obligé de pren- dre pendant tout l'hiver lorsqu'il pleu- vait ou que j'avais loin à aller.....	79	8
J'ai la date des jours et les noms des personnes chez qui j'ai été.		
Pour ma nourriture pendant une année à trente deux sols par repas et six sols pour le déjeuner, moins quarante-deux jours que j'ai portés ci-dessus.....	1130	10
Pour les domestiques qui m'ont servi dans le cours de l'hiver pour mes commis- sions, etc.....		40
Pour les ports des lettres que j'ai reçues et affranchies depuis mon séjour en France et dont j'ai les dates.....		28
Pour le port de mes hardes à revenir de la Rochelle à Paris par le messenger.....		20
J'ai reçu en partant du Canada en 1750...		600
En 1751, j'ai reçu de M. De L'Orme.....		800
Et s'il me donne à la fin de 1752 ce qu'il m'a promis, j'aurai reçu dans cette même année 1752.....		1230
Etat de ma recette."		

(A suivre)

M<sup>sr</sup> HENRI TÊTU

## LA FAMILLE JARRET DE VERCHÈRES

(Suite et fin)

*Contrat de mariage de Pierre-Thomas Tarrieu de La Pérade et de Marie-Madeleine Jarret de Verchères.*

Pardevant le notaire garde-notes du Roy nostre Sire en la nouvelle france resident a villemarie isle de Mont-réal soussigné et tesmoins cy bas nommez, furent presents en personne pierre thomas, de tarrieu escuyer sieur de la perrade, Lieutenant d'une Compagnie des troupes du detachment de la marine entretenues par Sa majeste En ce pais, fils maieur de deffunt thomas de tarrieu escuyer Sieur de la nougueres vivant Enseigne dans le Regiment de Carignan et de dame marguerite Renée denis son Epouse ses pere et mere seigneur en partie de Ste anne D'une part,—

Et Damoiselle marie magdeleine, de jarret, fille majeure de deffunt françois de jaret vivant escuyer Sieur de vercheres. Enseigne dans le dit Regiment de Carignan et de dame marie perrot son Epouse ses pere et mere D'autre part,—

Lesquelles parties de leur bongré et de L'avis agrement et Consentement de Leurs parents et amis de part et d'autre scavoir de la part du dit Sr de la perrade de messire Claude de Ramesay seigneur de bois fleurant et la gesse Chevalier de L'Ordre militaire de St Louis gouverneur pour Le Roy de la ville et gouvernement de montreal et de dame Charlotte denis son Epouse, De Lade dame marguerite Renée denis sa mere, de Mr Claude de Ramsay Enseigne dest troupes de la marine, de nicolas Dailleboust ex Sieur de menthet, Capne dans lesd troupes et dame françoise denis son Epouse, de dame Louise denis Epouse de pierre

dailleboust escuyer Sr D'argenteuil, Lieutenant dans lesd troupes, de damlle françoise bouthier, sa cousine germine, de Mr Jean baptiste Le gardeur escuyer seigr de Repentigny Con. du Roy au Conseil souverain de ce pais et dame marguerite nicolet son Epouse, de pierre Legardeur escuyer sieur de Repentigny Lieutent dest troupes, et dame agathe Saintpere son Epouse, de françois de Cerey escuyer Enseigne dans lest troupes de nicolas Blaise escuyer sieur des Bergeres, et de Rigoville aussi Enseigne des dittes troupes amis dut Sr de la perrade.

Et de Lapart de la damlle de verchères, de la dame perrot sa mère, de nicolas antoine Coulon ex Sr de villier enseigne dest troupes et damlle angelique jarret de vercheres, son Epouse de damoiselle marguerite jarret *boise ?* de jean jarret ecr Sieur de beauveny et de vercheres, de louis de jaret de vercheres, de joseph de jaret de poligny tous freres et sœurs de lad damlle, de de pecaudy escuyer Sieur de Contrecoeur Enseigne des dittes troupes, et dame jeanne de st ours son Epouse, Escuyer Sieur de la Corne Lieutent d'une Compagnie desd troupes et dame marie pecaudy son Epouse, de mesre pierre de St ours Chevalier de Lordre militaire de St Louis premier Capitaine des dittes troupes du detachment de la marine ont fait des Conventions promesses et accords de mariage qui ensuivent.

C'est a sçavoir que le dit sieur de Laperrade, a promis et promet prendre pour sa femme et legitime épouse, lad damlle Marie magdelaine jarret de vercheres par loy et non de mariage Comme aussy lad damlle Marie magdelaine de jarret de vercheres, a promis et promet Reciproquement, prendre led Sieur de la perade pour son mary et legitime espoux, iceluy mariage faire et solemniser en face de nostre mere Ste Eglise le plutost que faire se pourra, et qu'il sera avisé et deliberé entre Eux leurs dits parents et amis sy dieu et nostre ditte mere Ste Eglise y Consentent et accordent, pour

estre les futurs Conjoints uns et Communs en tous biens meubles et Conquets, immeubles du jours de leurs Epousailles et benediction nuptialle suivant la Coutume de paris a laquelle ils se referent encor qu'ils fussent demeurer en pais ou la loy fut contraire.

Ne seront les dits futurs Epoux tenus aux dettes L'un de l'Autre faites et créées avant la célébration dud futur mariage mais sy aucunes se trouvent elles seront payées et acquittées par celui qui les aura faites et sur son bien. Et en Consideration dudit futur mariage ledit Sr futur espoux a doüé et doüe Lad future Epouse de la somme de Cinq mil Livres de doüaire préfixe une fois payées a prendre sur les plus claires biens du dit futur espoux en quelques Lieux et Coutumes qu'ils soient scitués et assis, ce qu'il a des apresent Chargez et hypothéquez Apercevoir aussy tost que douaire aura Lieu, et sans estre obligée de le demander en justice, pour de Lusfruit diceluy douaire jouir par la ditte dame future Epouse sa vie durant, et après son deceds le dit usufruit Reuny et Consolidé au fonds et retourner aux heritier dudit sieur futur espoux de son côté et ligne.

Le préciput sera Egal et Reciproque de la somme de mil liures aprendre par Lesurvivant d'Eux sur les biens meubles de la future Communauté après inventaire fait d'iceux suivant Lapisée et estimation, qui en sera faite et sans crué, Le tout avant partage, a esté Reconnu par ledit futur espoux que la dite damoiselle future Epouse apporte en mariage la somme de Cinq Cents livres en argent Cartes ayants Cours en ce pais a elle appartenante directement et quelle a par ses Epargnes et soins amassée, sans que pour quelque raison que ce soit elle soit obligée a Rapport venant a la succession de ses pere et mere, Laquelle somme de Cinq Cents Livres tiendra nature de propre a lad future Epouse, au surplus les dits Sieur et dumlle futurs Espoux se prennent avec tous leurs droits a Eux appartenants de présent et

qui leur pourront avenir et eschoir pendant et constant le dit futur mariage tant par Succession donation autrement.

Et outre le preciput cy dessus, le dit sieur futur espoux donne a lad damlle future Epouse sa chambre garnie, qui consistera en douze chaises, un fauteuil, un miroir, une tenture de tapisserie, une table, un lit garny. Le tout évalué et estimé à la somme de mil livres qui sera précomptée a lad damlle future epouse, soit en espece ou valler après la dissolution de lad Comté.

Et arrivant la dissolution du dit futur mariage par le deceds du dit futur espoux, sera loisible a lad future Epouse d'accepter ou Repudier la ditte Communauté et en y renonçant Remporter franchement et quittement tout ce quelle y aura apporté cemme ses dot douaire et preciput tel que dessus ensemble ses habits, hardes, linges, bagues, joyaux a son usage sa chambre garnie ou valler d'icelle telle que dessus, et generalement tout ce qui luy sera avvenu et escheu tant par succession, donation quautrement sans quelle soit tenue des dettes de lad Communauté encor bien quelle y eut parlée sy fut obligée et condamnée. Car ainsy le tout a esté convenu stipulé et accordé, entre la dittes parties sans quoy le dit mariage n'eut esté accomply promettant chacun en droit soy et obligeant et Renonçant et Ce fut fait et passé en la maison seigneuriale de vercheres, avant midy Lan de grace mil sept cent six le huitieme jour de septembre en presences des Sieurs René allary, charpentier et Charles gervaise et vincent Le noir menuisier tesmoius demeurant aussi villemarie qui ont avec les dits futurs espoux leur parents amis et notaire signé apres Lecture faite suivant Lordonnance.

(Signé), Tarrieu de Lapérade—Marie Magdeleine Jarret — Marie Perrot — Marguerite de Vercher—De Ramezay—M. Charlotte Denis—Françoise Bouthier—Coulon de Villier—M. Pecaudy—Menteht—Delechal-

lion—St-Ours—Angélique de Verchère—De Villié—De Béréy—Louise Denis—Des Bergères—De Rigauville—Daigremont—Mouzeres—Puigibau—Marguerite Gaultier—M. B. veuve de Varenne—Louis Dailbout—D'Argenteuil—Le Gardeur de Beauvais—Repentigny—Marguerite Nicolet—Le Noir—Le chevalier de St-Ours—Agathe Le Gardeur—Charles Gervaise—René Allary—Le Pailleur. <sup>(1)</sup>

---

### MGR DE LAUBERIVIÈRE

---

*Oraison funèbre de Messire François Louis Pourroy de Lauberivière, conseiller du Roy en ses Conseils et cinquième évêque de Québec, prononcée en la cathédrale le 26 août 1740, jour de ses obsèques* <sup>(2)</sup>.

Mortuus est Moyses servus Domini in terra Moab jubente Domino, fleverunt que eum filii Israël in campestiebus Moab trigenta diebus.

Moyse, serviteur de Dieu, mourut dans la terre des Moabites, par l'ordre du Seigneur, et les enfants d'Israël pleurèrent sa mort dans les déserts de Moab pendant trente jours. (Au 34<sup>e</sup> chapitre du Deutéronome).

Il y a peu de jours, M., que tous les corps de cette capitale étaient assemblés pour aller au devant du prélat pour lequel tout le pays avait fait à Dieu les vœux les plus ardents. Toutes les rues de Sion, toutes ses places publiques avaient retenti des cantiques de joye et d'actions de grâces pour remercier le ciel de nous l'avoir

---

<sup>(1)</sup> Nous devons ce contrat de mariage à M. Léandre Lamontagne.

<sup>(2)</sup> Nous devons cette copie à M. l'abbé Amédée Gossein, archiviste du séminaire de Québec.

donné, et de l'avoir préservé des dangers de la mer et de la contagion sur le navire à laquelle on croyait qu'il avoit échappé. Les murs sacrés de ce temple auguste avoient été l'échos de nos voix et du chant de ministres de tous les ordres pour célébrer l'arrivée heureuse du Pasteur qui devoit être la joye et la consolation de tout son peuple. Mais tout-à-coup, quel deuil succède à notre joye ! Quelle triste et lugubre cérémonie nous rassemble à ce jour ! Le dirai-je ? M., hélas ! je n'ose m'expliquer davantage pour ne pas renouveler votre douleur et la mienne ! Sitost que j'y pense mon esprit se trouble, mes pensées se confondent, la douleur m'ôte la parole, mes yeux se baignent de larmes, et je sens ma voix s'affaiblir, ma parole est entrecoupée par les soupirs et les sanglots qui échappent malgré moy à ma juste douleur. On excusera ma faiblesse : il est naturel à des enfants de répandre des larmes sur leur Père commun, et à tout un peuple de s'affliger d'avoir perdu son pasteur. N'est-ce pas par cet endroit que St Augustin prétend justifier les larmes qu'il répandit à la mort de sa mère. Desjà depuis plusieurs années cette Eglise étoit privée de son ancien Pasteur qui l'avoit abandonnée : cette Epouse des Cantiques souffroit avec peine son état de viduité, jusques là qu'elle s'étoit vue obligée de recourir audelà des mers à des Pasteurs étrangers pour l'ordination de ses ministres. Triste extrémité ! à laquelle elle se voit encore réduite en ce jour ! extrémité fatale et la plus fâcheuse qui pût arriver à ce diocèse. Ainsi il étoit juste de se réjouir à l'arrivée d'un Pasteur, et de le regarder entrant dans son diocèse comme cette colombe qui après le déluge rentra dans l'arche portant dans son bec un rameau d'olivier pour marque de paix et de joye. Mais qui l'eut cru ! M., que notre joye eût été si courte, qu'une pompe funèbre l'eut suivi de si près, que de tristes accens, qu'un chant lugubre eut dû succéder si tost aux cantiques de Sion et aux hymnes de joye dont ce temple avoit retenti.

Qui l'eut pensé ! Le voyant faire sa première entrée dans cette cathédrale avec tout l'appareil convenable à un Prélat au milieu des applaudissemens de tout un peuple assemblé, qui se rejouissoit de l'arrivée de son Pasteur, que c'estoit une victime qu'on conduisoit au pied des autels pour y estre bientôt immolée. En effet dès ce moment Dieu comme un autre Abraham tenoit desjà son bras étendu pour frapper cette innocente victime qui portait dans son cœur le feu de la charité qui devoit consumer l'holocauste du sacrifice. A ce sujet je me rapele l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem qui fut peu de jours après suivie de sa mort.

Mais qui n'eut pas cru voyant un jeune Prélat à la fleur de ses années, rempli de forces, de mérite et de zèle, qu'il auroit rempli une longue et noble carrière dans les travaux apostoliques ? Mais non : semblable à Moïse à qui Dieu fit voir de loin la terre promise, et qui mourut à la veüe de cette mesme terre sans avoir la consolation d'y entrer, ainsy Dieu se contente de montrer au Prélat que nous regrettons l'héritage qu'il lui avoit promis ; il n'est pas plustôt entré dans ce diocèse que la mort nous l'enlève et nous le ravit sans nous donner le tems de le connoître ; *Mortuus est Moyses servus Domini in terra Moab jubente Domino*. L'Écriture adjoute qu'à la mort de Moïse tout Israël fut dans le deuil pendant trente jours : *fleverunt que eum filii Israel trīgēta diebus*. Comme la mort de ce Prélat fait une playe sensible à ce diocèse, n'avons-nous pas sujet de nous affliger, de pleurer et de regretter un Prélat qui devoit être l'exemple de son peuple, le père et le pasteur de son troupeau. S'il a été l'objet de nos vœux, il doit être le sujet de nos regrets.—C'est tout le plan de ce que j'ay à dire pour composer l'éloge funèbre de Messire François Louis Pourroy de Lauberivière, Conseiller du Roy en ses conseils, cinquiesme évêque de Québec. Ne pensez pas, M., que je me flatte de l'espérance de remplir le sujet que je traite,

je n'ay d'autre but que de vous édifier et de répondre aux empresses qui m'ont été faits. Il est vray que le cercle des actions de sa vie nous est inconnu, d'autant que ce pays n'a pas été le théâtre de ses vertus, mais la renommée ne nous en a-t-elle pas assez publié pour composer son éloge, de sorte que je me ferois de justes reproches, si pour répondre aux regrets que vous avez de ce Pasteur, je refusois de parler sur un sujet où la flaterie ne peut avoir lieu et dans une occasion où la matière est si favorable qu'elle n'a pas besoin pour plaire d'emprunter les fleurs et les ornemens d'une éloquence vaine et prophane. Commençons.

#### PREMIÈRE PARTIE

Rien de plus édifiant dans l'église que de voir les ministres de l'Évangile annoncer aux peuples la religion par la pureté de leurs mœurs et la sainteté de leurs actions. Si les paroles persuadent, les actions achèvent de nous convaincre : les paroles servent de conviction à l'esprit, mais les actions gagnent les cœurs et font une conviction entière. Les exemples sont à la vérité une voix muette, mais bien plus éloquente que les discours les plus pathétiques ; de sorte que si les exemples ne sont joints aux paroles, on ne fait aucun progrès ; on ressemble à un airain qui frappe l'air et à une cymbale qui retentit. On peut frapper l'esprit et luy faire impression, mais le cœur demeure insensible, ou pour mieux dire, on détruit d'une main ce qu'on édifie de l'autre. Car de quel front voudrait-on défendre aux autres ce que l'on fait soy-mesme ? N'est ce pas mériter le reproche que St Paul faisait aux faux prophètes qui vouloient contredire son évangile : ils étaient injustes, et sous prétexte de piété et de religion, ils dévoroient les maisons des veuves, tandis qu'ils deffendoient le vol et le larcin. De quoy vous avisez-vous, leur disoit cet apôtre, de deffendre le culte des idoles, vous

qui comettez les plus grands sacrilèges ? Vous convient-il de prescher la pureté et la sainteté, tandis que vous vous prostituez aux plus grands excès ? Afin d'être à l'abri de si honteux reproches, si nous voulons qu'on ajoute foy à nos paroles, il faut pratiquer nous-mêmes ce que nous voulons enseigner aux autres. Ce qui fait dire au Roy-prophète que les ministres de Dieu doivent se revestir de la justice, non seulement parce que tout doit être édifiant en eux et prescher la sainteté de leur ministère, mais encore parce que la sainteté de leur vie et l'innocence de leurs mœurs doit faire la joie et la consolation des peuples qui se réjouissent d'avoir des ministres saints : *Sacerdotes tui enduunt justitiam et sancti tui exultent.* Voilà pourquoy l'Evangile en nous parlant des fruits prodigieux de la prédication de Jesus-Christ dans la Judée, qui entraînoit à sa suite des villes entières, et qui attiroit dans le désert jusqu'à des cinq mille personnes, nous fait remarquer que la cause de tant de progrès étoit de ce qu'il mettoit en pratique ce qu'il enseignoit aux autres *Coepit Jesus facere et docere.* Telle fut aussy la prédication de Jean-Baptiste cet ange du désert qui preschoit la pénitence le long du Jourdain. L'austérité de sa pénitence, son nouveau genre de vie faisoient que les habitans de la Judée sortaient de toutes parts, et venaient en foule pour écouter sa parole, et pour estre baptisés dans le Jourdain.

Lorsque l'Apôtre instruit Timothée son disciple, évêque d'Ephèse, il lui apprend qu'un évêque doit être un homme irrépréhensible dans ses mœurs et dans sa doctrine, chaste, sobre, prudent, modeste, charitable, désintéressé, sans vanité, sans ambition, détaché de tout désir de vaine gloire, et orné de toutes les vertus. Desjà vous me prévenez, M., et il me semble qu'à ces traits, vous vous retracez le portrait du Prélat que nous regrettons. Il est vray que nous n'avons pas été les témoins de sa vertu, et que son mérite nous est inconnu d'autant que toute sa vie s'est passée au delà

des mers, et que nous n'avons pas eu le plus léger échantillon de sa sagesse. Mais si nous écoutons ce que l'Europe nous a vanté de sa vertu, et ce que les étrangers nous en ont annoncé, on ne peut disconvenir qu'il était véritablement digne de l'épiscopat et qu'il mérite nos regrets. J'en prends à témoins les officiers et autres personnages de distinction qui me font l'honneur de m'entendre, et qui l'ont connu sur le vaisseau. N'ont-ils pas applaudi au bonheur que nous avions de le posséder, et de l'avoir pour évêque ? N'ont-ils pas fait de luy le même éloge que la Reine de Saba faisait du Roy de Jérusalem, lorsqu'elle vit elle-même la sagesse de ce prince ? N'ont-ils pas avoué plusieurs fois dans les mesmes termes que cette Reine du midy le publiait de Salomon, ce Roy pacifique, que la maturité et la sagesse, la science et la douceur, l'humilité et le désintéressement de ce nouvel apôtre étaient au dessus de tout ce que la renommée en pouvait publier ? C'est ce que vous allez voir.

D'abord on s'était allarmé sur le petit nombre de ses années. Mais on pouvait dire de luy ce que l'Esprit dit dans la Sagesse, que sans être parvenu au dernier période de l'âge, il en avoit toute la maturité, et que le mérite en sa personne ne devoit pas se compter par le nombre des années, mais qu'une vie saintement passée luy tenoit lieu du plus grand âge *Senectus venerabilis est, neque annorum numero computata, neque diuturna*. Hélas ! nous expérimentons tous les jours que pour avoir beaucoup d'années, au lieu d'être plus vertueux et plus sage, on n'en devient que plus vicieux. Ainsy la sagesse ne se compte pas par le nombre des années ; l'innocence et la sainteté sont seules la perfection de notre âge. *Aetas senectutis vita immaculata*. C'est ce que nous devons dire de notre prélat, c'estoit un fruit précoce, un fruit mûr de bonne heure pour le ciel, un fruit qui prévenoit sa maturité. Si l'Europe luy a rendu un témoignage si honorable, s'il a mérité

le suffrage de tous les gens de bien qui l'ont connu, comment pourrions-nous luy refuser le nôtre? Sorti d'une ancienne et noble famille de Grenoble, qui compte parmi ses ancêtres des personnages illustres qui ont rendu des services importans à l'Etat, et qui se sont distingués dans le militaire et dans la magistrature qui nous fait voir encore en ce jour des présidents au parlement de cette province; il avoit sucé avec le lait les principes de la piété et de la religion. Ses pieux parens, en luy inspirant de bonne heure le néant de toutes les grandeurs humaines, luy avoient fait connaître qu'il étoit plus glorieux de servir à J. C. que d'être au service du plus grand des Monarques. Ses mesmes parens, comme une autre Reine Blanche, mère de St-Louis, luy avoient inspiré dès ses plus tendres années qu'il valait mieux perdre les plus grandes fortunes en ce monde, que d'encourir la disgrâce de Dieu. C'est pourquoy, ses père et mère, sans écouter la voix de la chair ny du sang et sans avoir égard à l'affection qu'ils luy portoient, s'en étoient séparés et l'avoient éloigné de la maison paternelle pour le former de bonne heure dans la science et dans la piété, afin d'être en état de l'offrir dans la suite au Seigneur, comme un autre Samuel, et de le mettre dans le temple pour être au service du Dieu des armées. Pour cela, ils l'envoyent à Paris, apprendre la science des saints et se perfectionner aux voyes du salut dans la plus illustre et plus savante académie de l'Europe. Bien différens de ces pères et mères idolâtres de leurs enfans qui ne les élèvent que pour le monde, que pour les sacrifier au monde, et pour en estre les victimes infortunées; et qui, au lieu de la science du salut, ne leur apprennent que les maximes du monde, les maximes du mensonge et de la vanité. L'excès va jusqu'à un tel point qu'on le croit heureux de se sacrifier pour le monde, tandis qu'on plaindra leur sort s'ils quittent le monde pour se donner à Dieu et qu'on les verra sans

douleur, vivre dans la dissolution et le libertinage et se plonger dans les plus grands excès. *Filii hominum usquequo gravi corde. Ut quid diligitis vanitatem et quantis mendacium.*

Notre jeune candidat a l'avantage d'être placé dans un Séminaire qu'on peut regarder comme la plus célèbre école de science et de piété ; une école qu'on peut dire exempte dans un tems d'erreurs de tout soubçon, d'hérésie et de mauvaise doctrine ; une école qu'on peut regarder comme une pépinière abondante qui fournit à l'église des personnages illustres et recommandables par leur savoir et leur piété ; une école qui fournit à l'épiscopat les plus grands sujets de l'Europe : et c'est de cette école fameuse, où se forment les saints qu'est sorti le prélat dont nous honorons la mémoire. Mais ce qui doit nous le faire respecter davantage, c'est d'avoir été jugé digne de l'épiscopat par un monarque éclairé qui fait l'admiration de toute l'Europe, où il est regardé comme l'arbitre des souverains, le pacificateur des troubles, le juge des différentes prétentions entre potentats et le médiateur de la paix ; un monarque rempli de piété et de religion qui fait plus de cas d'être serviteur de Jés. Ch. et le fils aîné de l'Eglise que du sceptre et de la couronne qu'il porte. Enfin ce qui justifia davantage le choix et le discernement de notre Souverain, c'est d'avoir auprès de sa personne un ange de paix, un ministre pacificateur revêtu de la pourpre romaine, un ministre fidèle et éclairé qui préside à ses conseils ; un ministre qui se fait aimer également de l'étranger comme du citoyen ; un ministre enfin pour lequel toute l'Europe fait les mesmes vœux que l'Empire romain faisait pour César-Auguste, en disant qu'au deffaut de l'immortalité il seroit à souhaiter que Dieu lui accordât de longues années et nous fit voir en sa personne les années de Nestor pour luy donner lieu de consommer son ouvrage, qui est la pacification de l'Europe entière. Ne nous étonnons donc pas après cela si notre nouveau prélat

jugé digne de la prélature possédoit les vertus que St Paul recommandoit à son disciple Timothée. Disons plus : c'étoit un Charles Borromée sans ambition qui avoit renoncé de bonne heure à toutes les prétentions que sa naissance luy donnoit lieu d'espérer, et qui avoit aporté pour disposition à l'épiscopat l'innocence et la sainteté, et qui se seroit cru indigne de toute prélature, si des vues humaines avoient eu part à sa nomination. Bien différent de ces courtisans, de ces faméliques avides de bénéfices, qui se livrent à toutes sortes de bassesse, et qui n'ont souvent pour tout mérite que celui qu'ils s'imaginent avoir, ou que personne ne remarque en eux et qu'ils n'ont jamais eu. En quoy leur ambition ressemble à celle des enfans de Zébédée qui demandoient à J. C. les premières places dans son royaume sans les avoir méritées.

Mais pour revenir à notre nouveau prélat il ne faut pas être surpris s'il possédoit un mérite éminent, puisqu'il avoit passé la plus grande partie de ses années dans la retraite et dans les séminaires, éloigné du grand monde, uniquement occupé à se former dans les sciences et dans la vertu, sous les meilleurs maîtres et les plus expérimentés dans la science du salut. Après cela faut-il s'étonner du progrès qu'il y avoit fait, et s'il réunissoit en sa personne la science et la vertu qui font l'homme parfait tel que l'apôtre le désiroit de son disciple. Faut-il être surpris si l'innocence qu'il avoit conservée luy donnoit de l'horreur pour tout ce qui a l'apparence du mal, et s'il étoit religieux jusqu'au scrupule. Car qui pourroit dire combien dans le séminaire où il a demeuré l'on a été édifié de sa ferveur, de sa régularité, de l'innocence de ses mœurs, de cet esprit de piété, de recueillement et de religion qui luy rendoit Dieu présent partout, et qui faisoit que son esprit et son cœur étoient plus dans le ciel que sur la terre. Car c'est ainsy que, comme un autre Samuel, il s'exerçoit pour se disposer à servir Dieu dans son temple.

Adjouterai-je à cela la douceur et la modestie qui paroissoit peinte sur son visage, en sorte qu'il paroissoit un homme nouveau parfaitement maître de luy-mesme, exempt des foiblesses et des passions humaines qui dominant dans tous les hommes. Il est raporté aux Actes des Apôtres que les juifs assemblés dans leur synagogue jettant les yeux sur St Etienne remarquèrent que son visage étoit semblable à celui d'un ange. *Et intuentes eum omnes qui sedebant, in concilio viderunt faciem ejus tanquam faciem angeli.* Or ne nous sembloit-il pas, M., voyant notre nouveau Prélat faire son entrée dans cette capitale avec cet air de modestie et de douceur, de bonté et d'affabilité qui brilloit sur son visage, qu'il ressembloit à un ange, et qu'il devoit être un jour aussy bien que Jean-Baptiste, un ange de paix qui devoit, suivant l'expression de l'Ecriture, concilier le cœur du père avec les enfans, unir les frères ensemble; accorder le citoyen avec l'étranger afin que nous n'eussions tous qu'un mesme esprit et un mesme cœur. Il sçavoit que J. C. canonise ceux qui sont doux, parce qu'étant maîtres d'eux ils posséderont la terre. Il sçavoit que J. C. nous dit d'apprendre de luy, qu'il est doux et humble de cœur. Ainsy formé qu'il étoit à l'école du Verbe humanisé, faut-il s'étonner de cette égalité d'esprit et de cœur, de cette tranquillité d'âme sans altération, de cette affabilité dans la conversation, de cette douceur dans le tempérament qu'il a fait voir dans tous les états de sa vie. Or, si cette douceur que la nature avoit dépeinte sur son visage éclatoit dans toutes ses actions; si en rendant justice à sa vertu on ne l'a jamais vu s'écarter de cette modération et de cette douceur qui le faisoit aimer, n'est-ce pas à cause de cette vertu que ceux qui l'ont vu en Europe nous en ont écrit dans les termes les plus magnifiques; et que ceux qui l'ont connu sur le vaisseau nous ont vanté et préconisé son mérite. Car combien ne falloit-il pas que sa vertu fut héroïque,

puisqu'elle luy procuroit tant d'admirateurs, et qu'il ne s'est pas trouvé un seul censeur, dont la malignité de la satire ait donné atteinte à son mérite : tant il est vray de dire que la vertu porte avec elle un certain caractère qui la rend aimable et qui la fait respecter. Ainsy quel prodige dans un jeune Prélat de faire voir à la fleur de ses années la sagesse et la perfection de l'âge le plus mûr. Ne semble-t-il pas vérifier en sa personne ce que nous dit le Roy prophète que la mémoire du juste est éternelle, et qu'elle ne craint par les traits empoisonnés d'une longue critique et meurtrière. *In memoriâ aeterna erit justus ab auditione malâ non timebit.*

Quel prodige de voir un jeune Prélat mortifié jusqu'à l'excès, humble dans la grandeur, pauvre et détaché dans ce siècle de corruption. La pénitence et la mortification sont de tous les états ; elle doit se trouver dans tous les hommes et surtout dans les hommes apostoliques qui doivent prescher de parole et d'exemple. Tel fut Jean-Baptiste autrefois dont la prédication fut si énergique et les discours si pathétiques, qu'il mit toute la Judée dans l'admiration de sa vertu et de sa sainteté. Tel fut aussy le grand apôtre, ce vase d'élection, qui nous assure que la pénitence l'a attaché sur la croix, qu'il porte sur son corps la mortification de J. C. et ses sacrés stigmates, qu'il châtie son corps et le traite avec dureté, comme un vil esclave, de crainte qu'après avoir annoncé l'évangile aux autres il ne devienne un réprouvé. A l'égard de notre Prélat on peut dire qu'il avoit formé sa vie sur le modèle des premiers apôtres dont il étoit une fidèle copie. Ce n'est point un homme de délices, sensuel, indulgent à luy mesme, vêtu mollement, aimant le luxe dans les habits, le plaisir et la bonne chair. La vie dure qu'il a menée dans un séminaire jusqu'à son épiscopat nous fait preuve que tout cela étoit bien éloigné de son esprit ; et si vous en doutez, je vous représente les célices, les dis-

ciplines et un grand nombre d'autres instrumens de mortification qui ont été trouvés à sa mort et qu'on doit regarder comme un témoignage non suspect de ses austérités et de ses mortifications, secrètes. Mais ce qui doit nous charmer en sa personne c'est de voir l'appareil humble avec lequel il fait son entrée dans ce diocèse. Ce n'est point un Prélat qui employe la gloire et le faste pour soutenir l'honneur de l'épiscopat. Mais qu'avoit-il besoin de réhausser par l'or, l'argent et les pierreries, l'éclat et le brillant de sa mitre, puisqu'il en faisoit luy mesme le plus beau lustre. Il n'a ny train, ny livrée, ny cortège, ny équipage ; il vient dans ce pays sans aucune suite, comme le plus simple particulier. On dirait à le voir que c'est un des premiers apôtres. Ne nous en étonnons pas. Tout cet appareil de faste et de variété ne convenoit pas à un apôtre. Sa modestie et son humilité lui donnoient plus de gloire et de majesté que tous les ornemens empruntés dont il se seroit servi. Ces deux vertus font tout son cortège. Ce sont les perles et les diamants dont sa mitre est enrichie. Car ce n'est point la mitre qu'il porte qui fait tout son mérite, sa vertu est le seul relief qu'il donne à sa dignité. Pour cela bien loin d'aller demeurer dans son palais épiscopal pour y paroistre avec faste et avec éclat, il va demeurer dans le séminaire pour y mener une vie obscure et régulière, afin d'être l'exemple de son clergé, et afin d'avoir lieu de distribuer aux nécessiteux les épargnes qu'il pourra faire sur les revenus de son évêché.

A cette veüe permettez moy, ô mon Dieu, de m'écrier que vous nous êtes miséricordieusement sévère : Le St-Evangile nous dit que J. C. eut pitié d'un grand nombre de peuples qu'il vit comme des brebis qui n'avoient point de pasteur. Comment se peut-il faire, Seigneur, que vous n'ayez pas été touché de compassion pour ce diocèse en luy conservant son Pasteur qu'on pouvoit dire être aussy bien que David un homme selon votre cœur ? Si nous avions péché, pour-

quoy châtier le juste et faire grâce au coupable ? Falloit-il punir l'innocent et fraper le pasteur ? Si pour apaiser votre justice il falloit des sacrifices, n'étiez-vous donc pas content de tant de pauvres infortunés qui ont péri sur le vaisseau ou qui périssent tous les jours, et que la contagion nous a immolés comme autant de victimes ? N'était-ce pas assez du sang de J. C. qui avoit coulé sur les autels pour la conservation du Prélat que vous nous aviez donné ? S'il vous eût fallu d'autres victimes combien d'âmes innocentes se seroient offertes à votre justice pour conserver ce Prélat ? Au moins, mon Dieu, puisque vous n'avez point épargné le pasteur, contentez-vous de cette victime, en faisant cesser le fléau de la contagion dont tout un peuple nombreux, et qui vous est fidèle, semble être menacé ; arrêtez le bras de l'ange exterminateur, afin de sauver le troupeau.

Mais cessons de nous plaindre, adorons les décrets de Dieu, respectons la main qui nous frape, et disons avec le prophète : vous estes juste, ô mon Dieu, votre justice est remplie d'équité, vos jugemens sont incompréhensible et vos voyes sont impénétrables. Hélas ! eh, Dieu a voulu sauver le Pasteur, c'estoit un fruit mur pour le ciel, son âme étoit agréable à Dieu, c'étoit la victime que Dieu vouloit en sacrifice : il l'a retiré de ce monde, afin qu'il ne fût pas témoin de l'iniquité de son peuple. *Placita enim erat Deo anima illius, propter hoc properavit educere illum de medio iniquitatum.....* Nous pouvons dire aussy que Dieu a frapé le Pasteur à cause des peschés de son peuple, comme il arriva aux Israélites, lorsque Dieu pour les punir, permit que leur armée fût taillée en pièces par les Philistins, que l'arche sainte frêt prise, que les lévites qui la portoient furent tués sur le champ de bataille, de sorte que le grand prestre, sur la nouvelle d'une si sanglante défaite, en mourut de douleur, apprenant que l'arche d'alliance étoit tombée entre les mains

des ennemis du peuple de Dieu. Ainsy quand Dieu est irrité contre les hommes, il n'épargne pas ce qu'il y a de plus sacré, il frape du mesme coup l'innocent et le coupable, le monarque et le sujet, le pasteur et le troupeau, sans faire grâce à personne. Ainsy comme il paroist que Dieu est encore irrité contre nous, et que son bras s'apesantit sur nous, il est de notre devoir de l'apaiser ; pour cela offrons luy, en sacrifice un cœur contrit et humilié, présentons luy le sang de l'agneau sans tache pour le salut du pasteur. Mais je dis que si notre pieux prélat doit être regretté parce qu'il devoit être l'exemple de son peuple, j'ajoute qu'il devoit être le père et le pasteur.

(*La fin dans la prochaine livraison*)

---

## RÉPONSES

---

**Denis-Nicolas Foucault** (XIV, VIII, 1290.)—  
Denis-Nicolas Foucault naquit à Québec le 13 janvier 1723.

Son père, François Foucault, avait été nommé garde-magasin à Québec en juin 1716. Plus tard, le 18 avril 1733, il remplaça au Conseil Souverain le sieur de Saint-Simon, *décédé*.

En 1738, le jeune Foucault entra dans les bureaux de la Marine de la Nouvelle-France.

Quatre ans plus tard, en 1742, il passa élève de la Marine à Rochefort.

Il fit sa première campagne sur la *Gironde*, à l'île Royale en 1745.

En 1747, il devenait écrivain de la Marine, puis, en 1757, écrivain principal.

En 1763, Foucault obtenait l'emploi de contrôleur de la Marine en Louisiane.

Ses neuf campagnes sur mer lui avaient probablement aidé à obtenir cette charge.

Lorsque dom Antonio de Ulloa vint prendre possession de la Louisiane, au nom du roi d'Espagne, il se trouva bientôt en difficultés avec Foucault, et, au commencement de 1768, il lui enlevait sa charge.

Foucault se vengea de l'insolent espagnol en prêtant la main presque ouvertement à la sédition qui le chassa de la Louisiane.

En 1769, l'Espagne envoyait le comte O'Reilly reprendre possession de la Louisiane.

Comme Foucault était à l'emploi du roi de France, O'Reilly n'osa le faire arrêter. Mais il pria M. Aubry, dernier gouverneur français de la Louisiane, qui était encore dans la colonie, de se charger de cette besogne.

Foucault fut arrêté le 24 août 1769. Il se défendit très habilement. A toutes les questions que M. Aubry, sur la demande d'O'Reilly, lui posa, il se contenta de répondre qu'il n'était en rien justifiable des tribunaux espagnols.

O'Reilly n'osa aller plus loin et il le fit embarquer pour la France.

A l'arrivée du navire à La Rochelle, il fut arrêté et incarcéré à la Bastille le 17 février 1770. L'ordre de détention portait : " Sur la demande de Sa Majesté Catholique."

On commença le procès de Foucault, puis la justice se décida à laisser à la diplomatie le soin de décider de son sort.

Le 18 juillet 1770, la dépêche suivante était envoyée à l'ambassadeur de France à Madrid : " Le roi d'Espagne prononcera sur le sort de ce commissaire en le suppliant néanmoins de vouloir bien conseiller la clémence.... "

Le roi d'Espagne fit répondre : " L'intention de Sa Majesté est de ne point se mêler de la décision du sort du sieur Foucault qu'il laisse entièrement à l'arbitre du roi de France pour que, suivant les inspirations de sa

clémence, il en dispose selon son bon plaisir. Il demande seulement que Foucault ne puisse jamais retourner en Louisiane.”

Il est peut-être bon d'ajouter que Foucault avait adressé au roi d'Espagne plusieurs suppliques pour implorer sa générosité.

Foucault ne fut pas tout de même mis en liberté sur le champ. Il fut *oublié* près d'un an à la Bastille.

Le 22 juin 1771, il sortait enfin de prison.

Le duc d'Aiguillon, qui s'était intéressé à son sort, écrivait à peu près vers cette époque : “ Sa conduite à la Nouvelle-Orléans paraît ne lui avoir été inspiré que par un zèle excessif pour le service du roi.”

De son côté, le comte O'Reilly, qui avait été plus à même de le connaître, faisait de lui un portrait peu flatteur : “ C'est un personnage vain, borné, qui a dupé beaucoup de monde, ainsi qu'il est aisé d'en juger par l'état des dettes (\$27,000) qu'il laisse. Je suis persuadé que la crainte de ne pouvoir jamais les payer a été la principale cause de ses délits.”

Quoi qu'il en soit, le roi de France ne lui tint pas trop compte de sa conduite puisque, peu après sa sortie de la Bastille, il le nommait commissaire titulaire de la marine “ pour prendre rang du 1er avril 1765.”

En 1772, Foucault obtenait la charge d'ordonnateur à Pondichéry.

Il passa en la même qualité, en 1776, à l'île de France.

Foucault se retira du service le 2 août 1783, avec une pension de 10,000 livres.

Il mourut à Tours le 3 septembre 1807.

M. Foucault s'était marié, après son retour en France, à Louise Liénard de Beaujeu, veuve de Jean-Baptiste-François Charly, chevalier de St-Louis et major de l'île de Gorée.

Elle décéda à Tours en 1823, et laissa ses biens à Amédée-Vincent Juchereau de Saint-Denys.

**Députés de Bellechasse (XIV, VIII, 1292).**

AVANT L'UNION

- Pierre Marcoux, 10 juillet 1792 au 31 mai 1796.  
Louis Dunière, 10 juillet 1792 au 31 mai 1796.  
Louis Dunière, fils, 20 juillet 1796 au 4 juin 1800.  
Michel Tellier, 28 juillet 1800 au 13 juin 1804.  
Louis Blais, 28 juillet 1800 au 13 juin 1804.  
Louis Turgeon, 6 août 1804 au 2 octobre 1809.  
Etienne-Féréol Roy, 6 août 1804 au 9 février 1820.  
François Blanchet, 23 novembre 1809 au 29 février  
1816.  
Louis Turgeon, 25 avril 1816 au 10 mars 1818.  
François Blanchet, 6 avril 1818 au 24 juin 1830.  
François-Xavier Paré, 11 avril 1820 au 6 juillet  
1824.  
Nicolas Boissonneault, 28 août 1824 au 27 mars  
1838.  
Augustin-Norbert Morin, 26 octobre 1830 au 27  
mars 1838.

SOUS L'UNION

- Augustin-Guillaume Ruel, 8 avril 1841 au 1er jan-  
vier 1842.  
Abraham Turgeon, 6 juin 1842 au 23 septembre  
1844.  
Augustin-Norbert Morin, 12 novembre 1844 au 6  
novembre 1851.  
Jean Chabot, 16 décembre 1851 au 22 septembre  
1854.  
Octave-Cyrille Fortier, 17 octobre 1854 au 10 juin  
1861.  
Édouard Rémillard, 2 juillet 1861 au 1er juillet  
1867.

SOUS LA CONFÉDÉRATION, A QUÉBEC

- Onésime Pelletier, 3 septembre 1867 au 7 juin 1875.  
Pierre Fradette, 7 juillet 1875 au 22 mars 1878.

Pierre Boutin, 1er mai 1878 au 7 novembre 1881.  
Narcisse Faucher de Saint-Maurice, 2 décembre 1881  
au 9 mai 1890.  
Adélard Turgeon, 17 juin 1890.

A OTTAWA

Napoléon Casault, 4 septembre 1867 au 27 mai  
1870.  
Télesphore Fournier, 15 août 1870 au 8 octobre  
1875.  
Joseph-Goderic Blanchet, 26 novembre 1875 au 17  
août 1878.  
Achille Larue, 17 septembre 1878 au 11 février  
1881.  
Guillaume Amyot, 19 mars 1881 au 30 mars 1896.  
Onésiphore-Ernest Talbot, 23 juin 1896.

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN. (1)

**Le chef Donacona** (XIII, II, 1192.)—A quelle nation appartenait Donacona, se demande le R. P. Lacasse. "A la nation des Montagnais; car les Sauvages qui habitent le bas du fleuve ont conservé cette expression *dona-cona*, deux mots qui signifient *chef de bourgade*. Lorsque Cartier arriva à Québec, le chef des Montagnais se présenta à lui en disant : *Donacona*, c'est moi qui suis le chef de la bourgade. Ce sont les Montagnais qui habitaient Québec à l'arrivée de Champlain, car il nous dit lui-même qu'il avait à passer par le pays des Algonquins pour arriver à celui des Hurons."

---

(1) *Le docteur Labrie* (Nouvelle édition, revue et augmentée).